

Nom commercial : einZA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1

Code produit: 0069068

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.05.2021

Région: BE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

einZA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

résine époxy

Durcisseur

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

einZA Farben GmbH & Co KG

Junkersstraße 13

30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0

N° Fax +49 (0)511 67490-20

e-mail info@einZA.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigiftcentrum)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H302

Aquatic Chronic 3; H412

Eye Dam. 1; H318

Skin Corr. 1B; H314

Skin Sens. 1; H317

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH05



SGH07

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

4,4'-isopropylidenediphénol, produits de réaction avec des oligomères de 1-chloro-2,3-époxypropane, les produits de réaction avec le 3-

aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

m-phénylenebis(méthylamine)

Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Nom commercial : einZA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1

Code produit: 0069068

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.05.2021

Région: BE

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	alcool benzyle			
	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			
	2855-13-2 220-666-8 612-067-00-9 01-2119514687-32	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Aquatic Chronic 3; H412 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
3	4,4'-isopropylidenediphénol, produits de réaction avec des oligomères de 1-chloro-2,3-époxypropane, les produits de réaction avec le 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			
	38294-64-3 - - 01-2119965165-33	Aquatic Chronic 3; H412 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Eye Dam. 1; H318	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
4	m-phénylenebis(méthylamine)			
	1477-55-0 216-032-5 - 01-2119480150-50	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 Aquatic Chronic 3; H412 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 EUH071	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
5	Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-			
	9046-10-0 - - 01-2119557899-12	Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	< 5,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
1	1230 mg/kg de poids corporel		
2	1030 mg/kg de poids corporel		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Nom commercial : einZA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1**Code produit:** 0069068**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 01.11.2021**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 20.05.2021**Région:** BE

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer soigneusement. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau

Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Lorsque la préparation contient des solvants organiques: Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture

Nom commercial : einZA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1

Code produit: 0069068

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.05.2021

Région: BE

sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Éviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	m-phénylenebis(méthylamine)	1477-55-0	216-032-5
	Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques		
	m-Xyleen alpha, alpha'-diamine / m-Xylène alpha, alpha'-diamine		
	VLE (courte durée)	0,1	mg/m ³
	Remarque/s	D, M	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	alcool benzylique			100-51-6 202-859-9	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	8	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	40	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	22	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	110	mg/m ³
2	m-phénylenebis(méthylamine)			1477-55-0 216-032-5	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,33	mg/kg
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1,2	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,2	mg/m ³
3	Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-			9046-10-0 -	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	2,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1,36	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	alcool benzylique			100-51-6 202-859-9	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	20	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	4	mg/kg/jour

Nom commercial : einZA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1

Code produit: 0069068

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.05.2021

Région: BE

	dermale	(chronique) à long terme	systemique	20	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systemique	5,4	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systemique	27	mg/m ³
2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			2855-13-2	
				220-666-8	
	orale	(chronique) à long terme	systemique	0,526	mg/kg/jour

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	alcool benzylique		100-51-6	
			202-859-9	
	Eau	eau douce	1	mg/L
	Eau	eau marine	0,1	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	2,3	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	5,27	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,527	mg/kg poids sec
	sol	-	0,456	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	39	mg/L
2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		2855-13-2	
			220-666-8	
	Eau	eau douce	0,06	mg/L
	Eau	eau marine	0,006	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,23	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	5,784	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,578	mg/kg poids sec
	sol	-	1,121	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	3,18	mg/L
3	m-phénylenebis(méthylamine)		1477-55-0	
			216-032-5	
	Eau	eau douce	0,094	mg/L
	Eau	eau marine	0,0094	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,152	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,43	mg/kg
	concerne : Matière sèche			
	Eau	eau marine sédiment	0,043	mg/kg
	concerne : Matière sèche			
	sol	-	0,045	mg/kg
	concerne : Matière sèche			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/L
4	Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-		9046-10-0	
			-	
	Eau	eau douce	0,015	mg/L
	Eau	eau marine	0,014	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,132	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,125	mg/kg poids sec
	sol	-	0,018	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	7,5	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	6,93	mg/kg nourriture

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Equipped de protection individuelle

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Filtre A2P2 (DIN EN 14387)

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer

Nom commercial : einZA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1

Code produit: 0069068

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.05.2021

Région: BE

immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Épaisseur du matériel	>=	0,7	mm
Temps de passage	>	480	min
Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel	>=	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min

Divers

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation			
liquide			
Etat/Couleur			
liquide			
jaunâtre			
Odeur			
d'amine			
pH			
Donnée non disponible.			
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur		205	°C
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur		101	°C
Température d'inflammation			
Valeur		435	°C
Propriétés comburantes			
Non applicable			
Inflammabilité			
Non applicable			
Limites inférieure d'explosion			
Valeur		1,3	% en vol
Limites supérieure d'explosion			
Valeur		13	% en vol
Pression de vapeur			
Valeur		0,1	hPa
Température de référence		20	°C
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur		1,02	g/cm ³
Température de référence		20	°C
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s	partiellement miscible		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Nom commercial : einZA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1

Code produit: 0069068

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.05.2021

Région: BE

1	alcool benzylique	100-51-6	202-859-9
log Pow		1,05	
Température de référence		20	°C
Source	ECHA		
2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	220-666-8
log Pow		0,99	
Température de référence		23	°C
concerne	pH 6.34		
Source	ECHA		
3	Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega -(2-aminométhylethoxy)-	9046-10-0	-
log Pow		1,34	
Température de référence		25	°C
Méthode	OCDE 117		
Viscosité			
Valeur		300	mPa*s
Température de référence		20	°C
Type	dynamique		
Essai de séparation des dissolvants			
Non applicable			
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)			
N°	Nom du produit		
1	einZA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1		
ETA (Mélange)		1142,39	mg/kg
Méthode		Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).	
Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool benzylique	100-51-6	202-859-9
DL50		1230	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	220-666-8
DL50		1030	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Nom commercial : einzA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1

Code produit: 0069068

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.05.2021

Région: BE

3	Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega -(2-aminomethylethoxy)-	9046-10-0	-
DL50		2627	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat (femelle)		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)

N°	Nom du produit
1	einzA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).

Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool benzylique	100-51-6	202-859-9
DL50		2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	220-666-8
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
3	Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega -(2-aminomethylethoxy)-	9046-10-0	-
DL50		2979	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)

N°	Nom du produit
1	einzA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	220-666-8
CL50	>	5,01	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool benzylique	100-51-6	202-859-9
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	220-666-8
Espèces	lapin		
Méthode	Technique de Draize		
Source	ECHA		
Évaluation	Corrosif		
3	Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega -(2-aminomethylethoxy)-	9046-10-0	-
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		

Nom commercial : einZA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1

Code produit: 0069068

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.05.2021

Région: BE

Source	ECHA		
Évaluation	Corrosif		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool benzylique	100-51-6	202-859-9
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	220-666-8
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Corrosif		
3	Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-	9046-10-0	-
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Corrosif		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool benzylique	100-51-6	202-859-9
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	220-666-8
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	sensibilisant		
Mutagenicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool benzylique	100-51-6	202-859-9
Espèces	Salmonella typhimurium TA98, TA100, TA1535, TA1537		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	220-666-8
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	220-666-8
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool benzylique	100-51-6	202-859-9
Voie d'exposition	orale		
		400	mg/kg bw/d
Espèces	rat		
Méthode	OECD 451		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
Donnée non disponible.			

Nom commercial : einZA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1

Code produit: 0069068

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.05.2021

Région: BE

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Sur la base des propriétés des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, la préparation peut être un sensibilisant et un irritant pour la peau. Les constituants de bas poids moléculaire sont irritants pour les yeux, les muqueuses et la peau. Les contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une irritation et une sensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques. Le contact de la préparation avec la peau, l'exposition aux aérosols ou aux vapeurs doivent être évités.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool benzylique	100-51-6	202-859-9
CL50		460	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	EPA OPP 72-1		
Source	ECHA		
2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	220-666-8
CL50		110	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Leuciscus idus		
Méthode	EEC C1		
Source	ECHA		
3	Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-	9046-10-0	-
CL50	>	15	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool benzylique	100-51-6	202-859-9
CE50		230	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	220-666-8
CE50		23	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
3	Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-	9046-10-0	-
CE50		80	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Nom commercial : einZA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1

Code produit: 0069068

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.05.2021

Région: BE

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool benzylique	100-51-6	202-859-9
NOEC		51	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		
2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	220-666-8
NOEC		3	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool benzylique	100-51-6	202-859-9
CE50		710	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	220-666-8
CE50		37	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	EEC C3		
Source	ECHA		
3	Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-	9046-10-0	-
ErC50		15	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	220-666-8
NOEC		1,5	mg/l
Durée d'exposition		72	
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	440/2008/EC C.3.		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool benzylique	100-51-6	202-859-9
CI50		390	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Nitrosomonas sp.		
Méthode	ISO 8192		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool benzylique	100-51-6	202-859-9
Valeur		92	- 96 %
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	220-666-8
Valeur		8	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	92/69 EEC C.4-A		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		
3	Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-	9046-10-0	-
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		0	%

Nom commercial : einZA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1

Code produit: 0069068

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.05.2021

Région: BE

Durée	28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B	
Source	ECHA	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool benzylique	100-51-6	202-859-9
log Pow		1,05	
Température de référence		20	°C
Source		ECHA	
2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	220-666-8
log Pow		0,99	
Température de référence		23	°C
concerne		pH 6.34	
Source		ECHA	
3	Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega -(2-aminométhylethoxy)-	9046-10-0	-
log Pow		1,34	
Température de référence		25	°C
Méthode		OCDE 117	

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	8
Code de classification	C7
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	80
Numéro ONU	UN2735
Nom technique	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
Sources de danger	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	8

14.2 Transport IMDG

Classe	8
Groupe d'emballage	II

Nom commercial : einZA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1

Code produit: 0069068

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.05.2021

Région: BE

Numéro ONU	UN2735
Nom et description	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
Sources de danger	3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine
EmS	F-A, S-B
Étiquettes	8

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN2735
Nom et description	Amines, liquid, corrosive, n.o.s.
Sources de danger	3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine
Étiquettes	8

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Prescriptions nationales

Autres prescriptions nationales

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Nom commercial : einZA mix Härter LawiDox, für Epoxidharz-Beschichtung Basis 1

Code produit: 0069068

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.05.2021

Région: BE

H312 Nocif par contact cutané.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 671318